

Avant de commencer

Veillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité de payer par carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire à l'ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Des statuts de fusion en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations à but non lucratif* (LOSBL) doivent être remplis et déposés pour fusionner deux organisations à but non lucratif ou plus actives en Ontario. L'une des personnes morales fusionnées doit déposer les statuts de fusion.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter [l'avis applicable](#).

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir en main les renseignements suivants.

1. Nom commercial et numéro matricule de l'Ontario (NMO) de la personne morale requérante.
2. Clé d'entreprise de la personne morale requérante. Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres fourni par le ministère qui détermine l'autorité sur la personne morale. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la [clé d'entreprise](#).
3. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse courriel).
Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.
4. Nom et NMO de chaque personne morale fusionnante, en plus de la personne morale requérante.
5. Date d'adoption de la convention de fusion ou d'approbation des résolutions des membres. Cette date doit avoir déjà eu lieu; il ne peut s'agir d'une date future.
6. Rapport de recherche de nom Nuans de l'Ontario pour un nom proposé si le nom sera différent de celui de l'une des sociétés fusionnées. Veuillez ne pas envoyer le rapport de recherche Nuans. Conservez-le au siège social de la personne morale. Vous devrez fournir ces renseignements :
 - le numéro de référence du rapport NUANS;
 - le nom proposé recherché;
 - la date du rapport.
7. Date d'entrée en vigueur des statuts de fusion. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils plus tard.
8. Renseignements d'ordre administratif. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.
 - Adresse courriel officielle de la personne morale
 - Code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour plus de renseignements sur le code SCIAN, veuillez consulter le lien [SCIAN](#).
9. Adresse du siège social de la personne morale issue de la fusion en cours. Cette adresse doit être située en Ontario. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable.
10. Nombre, noms et adresses aux fins de signification des administrateurs.
11. Objets et dispositions.
12. Annexe A : Déclarations signées d'un administrateur ou d'un dirigeant de chaque personne morale qui fusionne en application du paragraphe 112(2) de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*.

13. Annexe B : Copie signée de la convention de fusion adoptée. La convention doit comprendre toutes les modalités de la fusion décrites dans le paragraphe 110(2) de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*.
14. Le consentement à l'utilisation du nom commercial si cela est requis en vertu de la Loi et des règlements.
15. Droit de traitement de 155,00 \$. Envoyez un chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Numéros des sections

Remarque : La numérotation des sections du formulaire ne sert qu'à en faciliter la lecture. Elle ne correspond pas à la numérotation des statuts que vous recevrez si votre demande est acceptée.

Remplir le formulaire

Renseignements relatifs au demandeur

Veillez saisir le nom commercial actuel de la personne morale requérante. Le demandeur est celui qui fait la présente demande et initie la fusion et peut être n'importe laquelle des personnes morales qui fusionnent. Le nom commercial saisi doit être exactement le même que celui figurant dans le statut constitutif original ou, s'il y a eu une modification du nom, le nom tel qu'il apparaît dans le plus récent document attestant la modification de nom.

Fournissez également le NMO de la personne morale requérante et la clé d'entreprise. Nous avons besoin de la clé d'entreprise pour vérifier que vous êtes autorisé à déposer cette fusion.

Coordonnées

Veillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse courriel.

Personnes morales qui fusionnent

Le nom commercial et le NMO de la personne morale requérante seront préremplis dans la section des personnes morales fusionnées. Veillez saisir la date d'adoption de la convention de fusion pour la personne morale requérante. La date ne peut être une date ultérieure.

Pour toutes les personnes morales fusionnantes, inscrivez le nom de la personne morale, le NMO et la date d'adoption de la convention de fusion. Il doit y avoir au moins deux (2) personnes morales fusionnantes, y compris le demandeur.

Nom commercial

Veillez préciser si vous voulez utiliser la dénomination de l'une des personnes morales qui fusionnent ou utiliser une nouvelle dénomination pour la personne morale issue de la fusion.

Utiliser la dénomination de l'une des personnes morales qui fusionnent

Le nom de la personne morale fusionnée peut être identique au nom de l'une des personnes morales fusionnantes. Lorsque la dénomination sociale de la personne morale issue de la fusion est identique à celle de l'une des personnes morales fusionnantes, il n'est pas nécessaire de présenter un rapport Nuans de recherche de nom. Veillez sélectionner le nom de l'une des personnes morales fusionnantes dans la liste déroulante.

Utiliser un nouveau nom

Si vous préférez utiliser un nouveau nom, vous aurez besoin d'un rapport Nuans de l'**Ontario**.

Il incombe à la personne morale de s'assurer que le nom de l'organisation sans but lucratif de l'Ontario est conforme à la LOSBL et aux règlements.

Rechercher

Avant d'obtenir un rapport NUANS de l'Ontario, vous pouvez effectuer une recherche dans les dossiers du ministère à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> pour voir si votre nouveau nom proposé est déjà utilisé par une autre personne morale.

Le rapport NUANS doit être obtenu auprès d'une entreprise privée de recherche de nom. Le ministère ne fournit pas cette recherche. Les fournisseurs de rapports NUANS peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.pagesjaunes.ca sous la rubrique « service de recherche de raisons sociales ». Vous pouvez également visiter le site NUANS d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada à l'adresse www.nuans.com pour obtenir une liste des maisons de recherche enregistrées qui peuvent vous aider à obtenir un rapport de recherche NUANS.

Nom proposé

Choisissez si le nom commercial est sous une forme anglaise seulement, une forme française seulement, une forme anglaise et une forme française combinées, ou une forme anglaise et une forme française équivalentes, mais utilisées séparément. Un rapport de recherche de nom NUANS est requis pour chaque forme du nom (forme anglaise; forme française; et forme anglaise et forme française combinées). Pour une forme anglaise et française du nom, une recherche de nom Nuans est nécessaire pour chaque forme du nom, sauf si elles sont identiques. Lors de la délivrance du certificat de fusion, une barre oblique [/] séparant la forme anglaise de la forme française sera insérée dans le nom commercial.

Par exemple,

Un nom anglais seulement serait Green Institute Inc.

Un nom français seulement serait Institut Green Inc.

Un nom anglais et français combiné serait Institut Green Institute Inc.

Un nom anglais et un nom français qui seraient équivalents, mais utilisés séparément, seraient Green Institute Inc./Institut Green Inc.

Le nom proposé de votre personne morale peut contenir un élément juridique et doit être identique au nom proposé recherché dans Nuans. Indiquez dans le présent formulaire le nom proposé recherché dans Nuans, le numéro de référence du rapport Nuans et la date à laquelle le rapport a été généré. **Vous devez conserver le rapport NUANS au siège de la personne morale.** Veuillez ne pas l'envoyer.

Éléments juridiques

Le nom commercial peut inclure l'un des éléments juridiques suivants : « Incorporated », « Incorporée » ou « Corporation » ou les abréviations correspondantes « Inc. » ou « Corp. ».

Date de fusion demandée

La date demandée pour la fusion est la date d'entrée en vigueur demandée pour les personnes morales devant être fusionnées en vertu de la LOSBL et des règlements. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande est reçue en ordre par le ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la date du rapport NUANS soit valide. Vous ne pouvez pas choisir une date passée. Le rapport NUANS ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt des statuts. À titre d'exemple, les statuts soumis le 28 novembre pourraient être étayés par un rapport de recherche de nom NUANS daté du 30 août, mais pas plus tôt. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la réception de la demande par la poste.

Renseignements généraux

Dans cette section, indiquez le code d'activité principale et l'adresse courriel officielle.

Activité principale

Votre activité principale est la principale activité de votre personne morale. Veuillez vous référer à la liste des activités principales du SCIAN qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquez votre code d'activité

principale à partir du lien dans ce formulaire. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics et sont recueillis à des fins administratives seulement.

Adresse courriel officielle

L'adresse courriel officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle et doit être tenue à jour. Tous les documents ou avis officiels et la correspondance destinés à la personne morale visée par la présente demande seront envoyés à cette adresse courriel. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse courriel officielle de la personne morale et de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics et sont recueillis à des fins administratives seulement.

Adresse du siège

L'adresse du siège social de la personne morale fusionnée doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable. S'il n'y a pas de rue ni de numéro, indiquez le numéro du lot et de la concession ou du lot et du plan. Le siège doit être situé en Ontario.

Nombre d'administrateurs

Veillez indiquer si vous prévoyez un nombre fixe d'administrateurs ou un nombre minimum et maximum d'administrateurs. Vous ne pouvez pas choisir les deux options. La personne morale doit compter au moins trois administrateurs en vertu de la LOSBL.

Renseignements relatifs à l'administrateur

Les administrateurs doivent être des personnes d'au moins 18 ans. Si vous avez indiqué trois (3) comme nombre fixe, vous devez fournir des renseignements pour trois (3) administrateurs. Si vous avez indiqué trois (3) comme minimum et cinq (5) comme maximum, vous devez fournir des renseignements sur trois (3), quatre (4) ou cinq (5) administrateurs.

Afin de remplir les renseignements sur l'administrateur, veuillez indiquer le nom complet (prénom, autres prénoms et nom) et l'adresse aux fins de signification pour chacun des administrateurs. Vous devez également fournir une adresse courriel facultative.

Si l'administrateur possède une adresse internationale et que le champ « région » ne s'applique pas, veuillez saisir la « paroisse », le « comté » ou tout autre renseignement équivalent dans le champ « Région ». Cette directive s'applique également à toute adresse internationale dans le formulaire.

Objets et dispositions

Vous devez indiquer si la personne morale compte exercer ses activités comme un organisme de bienfaisance.

Si la personne morale compte exercer ses activités comme organisme de bienfaisance :

veuillez indiquer si la personne morale a obtenu le consentement du tuteur et curateur public pour ne pas invoquer la clause relative aux biens à venir.

Si la personne morale n'a pas obtenu le consentement du tuteur et curateur public pour ne pas invoquer la clause relative aux biens à venir, les statuts doivent alors inclure un énoncé dans les dispositions indiquant ce qui suit :

« Tous les fonds et autres biens détenus par la personne morale immédiatement avant l'entrée en vigueur des statuts ou reçus par la personne morale par la suite en vertu d'un testament, d'un acte ou d'un autre instrument fait avant l'entrée en vigueur des statuts, ainsi que tout revenu ou autre apport aux fonds ou autres biens, ne seront appliqués qu'aux fins de la personne morale telles qu'elles étaient immédiatement avant l'entrée en vigueur des statuts. »

Objets

Indiquez les objets de la personne morale dans l'espace ci-dessous. Il incombe à la personne morale de veiller à ce que la demande ne vise que des objets de bienfaisance et réponde aux exigences du droit des organismes de

bienfaisance. Pour plus de renseignements et des exemples d'objets, consultez la [section décrivant vos activités](#) sur le site Web du gouvernement fédéral.

Dispositions spéciales

Puisque la personne morale compte tenir des activités sous forme d'organisme de bienfaisance, les dispositions spéciales obligatoires pour les organismes de bienfaisance seront incluses dans les statuts constitutifs. En plus des dispositions spéciales obligatoires, vous pouvez ajouter d'autres dispositions spéciales dans l'espace prévu à cet effet.

Si la personne morale ne compte pas exercer ses activités comme organisme de bienfaisance :

Objets

Indiquez les objets de la personne morale dans l'espace ci-dessous. Vous pouvez définir tout objet non lucratif qui n'est pas illégal comme premier objet. Vous pouvez définir des objets supplémentaires, mais si certains sont de nature commerciale, les statuts doivent indiquer que l'objectif commercial est de promouvoir ou de soutenir un ou plusieurs des objets à but non lucratif de la personne morale.

Dispositions spéciales

Veillez vous référer au « [Guide à l'intention des fondateurs de personnes morales sans but lucratif](#) » pour connaître les éléments à inclure dans la section des dispositions spéciales. Par exemple, toute restriction relativement aux activités que la personne morale peut tenir ou aux pouvoirs qu'elle peut exercer doit être indiquée à cet endroit. Puisque la personne morale ne compte pas tenir des activités sous forme d'organisme de bienfaisance, les dispositions spéciales suivantes pour les organisations à but lucratif seront incluses dans les statuts constitutifs. Vous pouvez ajouter d'autres dispositions spéciales dans l'espace fourni.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'avis applicable. En cas de doute, veuillez solliciter un avis juridique.

Documents de fusion

Vous devez joindre à votre demande les documents suivants :

- **Annexe A** : Déclarations signées d'un administrateur ou d'un dirigeant de chaque personne morale qui fusionne en application du paragraphe 112(2) de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*.
- **Annexe B** : Copie signée de la convention de fusion adoptée. La convention doit comprendre toutes les modalités de la fusion décrites dans le paragraphe 110(2) de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*.

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par toutes les personnes désignées.

Signatures

Le formulaire doit porter la signature de deux administrateurs ou dirigeants de chaque personne morale qui fusionne. Veuillez indiquer le nom complet et la fonction des particuliers (p. ex. administrateur, président ou secrétaire) et vous assurer que le formulaire est signé par toutes les personnes désignées à côté de leur nom avant de poster le formulaire.

Soumettre le formulaire

Une fois que vous avez rempli le formulaire, imprimez-le, obtenez les signatures appropriées, joignez toutes les pièces justificatives, incluez le paiement exact et envoyez-le au ministère à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement
Direction du Registre des entreprises
393 avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque le paiement, la clé d'entreprise ou les adresses courriel requises, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque **d'autres** renseignements requis ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse courriel qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous **devrez** effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de revoir l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Vous êtes également responsable d'obtenir les signatures requises, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. **Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés.**

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par celui-ci. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande est reçue en ordre par le ministère. Vous pouvez demander une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la date du rapport Nuans soit valide, le cas échéant. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Dès que le ministère aura reçu votre demande et qu'elle aura été traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si elle n'a pas encore été attribuée à l'entité. Pour plus de renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse courriel officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse courriel officielle.

Un courriel sera également envoyé à toutes les personnes morales fusionnantes pour les informer de la fusion.

Lors de la fusion, le ministère attribuera un nouvel NMO à la personne morale fusionnée. Ce numéro est propre à la personne morale et ne peut pas être transféré à une autre personne morale, et une personne morale ne pourra jamais changer de numéro matricule.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095